

Règlement LA CORRUDE DU KOALA

Article 1. Inscriptions

La course pédestre et la Marche sont ouvertes à tous, licencié(e)s ou non licencié(e)s.

Elle comporte trois circuits :

- Course 15km
- Course 8km
- Marche chronométrée 8km
- Marche famille et course enfants

Toute inscription d'un mineur (âge minimum de 16 ans) doit se faire avec une autorisation parentale.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre les pièces demandées en ligne sur Pyrénées Chrono.fr

Prix 15€ Course 15km

Course 10€ le 8km ainsi que marche chrono

5€ la marche famille (gratuit pour les enfants en dessous de 16 ans)

Article 2. Certificat médical, licence sportive

Chaque licencié devra joindre à l'inscription la photocopie de sa Licence sportive en cours de validité.

Chaque non licencié devra fournir un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied ou à la pratique de la marche sportive en compétition ou le PPS en cours de validité.

Les participants admettent que la participation à cette course comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant cette course.

Article 3. Assurance

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Article 4. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer sur place le samedi 20/06 Jusqu'à 30mn avant les départs à l'Espace Sargette de BUZY

Article 5. Circuit

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

Pour les trois circuits le départ et l'arrivée s'effectueront à l'Espace Sargette de BUZY

Article 6. Respect de l'environnement, Esprit de Trail

Vous allez courir sur sites naturels, nous vous demandons de respecter la végétation, de ne pas jeter vos débris sur le sol et de faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Article 7. Ravitaillement

Deux points de ravitaillement seront proposés au cours de la course et un à l'arrivée.

Article 8. Sécurité

La sécurité sur la course sera assurée par un poste de secours agréé Le SDIS ainsi que des bénévoles.

Pour des raisons de sécurité et en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours, de l'annuler en partie ou en totalité.

Article 9. Entre-aide : Tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Article 10. Classement et remise des prix : Un prix sera remis :

Trois premiers masculins/féminins, course, Marche Chrono

Article 11. Droit à l'image

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant. Les coureurs renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation à ce sujet.

Article 12. Acceptation du règlement

Avec son inscription le participant :

- Atteste avoir pris connaissance du présent règlement
- Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course.
- S'engage à suivre le parcours prévu
- S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un signaleur

Mention « LU ET APPROUVE » + signature